



**Delphine BATHO, Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie**

Paris, le vendredi 3 août 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le bilan 2011 de la qualité de l'air

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a rendu public le rapport annuel sur le bilan de la qualité de l'air 2011¹. Chaque année, la qualité de l'air dépend des quantités de polluants ou de précurseurs émis dans l'air et des conditions météorologiques qui peuvent influencer sur les concentrations, soit par la limitation de la dispersion dans les couches atmosphériques, soit en favorisant la fabrication de certains polluants à partir des précurseurs.

Les émissions de polluants dans l'air ont continué à décroître légèrement en 2011, mais les concentrations de polluants dans l'air ont peu évolué. Une baisse des concentrations se poursuit pour le monoxyde de carbone et pour le dioxyde de soufre, pour lesquels aucun dépassement réglementaire n'a été constaté en 2011.

Pour les particules ou l'ozone, aucune réelle tendance n'est observée depuis le début des années 2000, des facteurs externes tels que la météorologie pouvant expliquer les sensibles hausses ou baisses constatées d'une année sur l'autre. Ainsi, pour les particules, les températures froides du premier trimestre 2011 associées à des conditions anticycloniques relativement stables, ont favorisé les émissions dues au chauffage et à la non dispersion des particules, conduisant à un nombre élevé de dépassements des valeurs limites réglementaires en début d'année. On estime que près de 12 millions de Français ont vécu en 2011 dans des zones n'ayant pas respecté les valeurs limites annuelles relatives aux particules PM₁₀.

Pour l'ozone, un seul événement de pollution photochimique d'ampleur nationale a été relevé vers la fin du mois de juin marqué par un bref épisode de fortes chaleurs. Sur le long terme, malgré la baisse des émissions des précurseurs de l'ozone (oxydes d'azote, composés organiques volatils, monoxyde de carbone), les niveaux de fond restent supérieurs à ceux constatés au début des années 90.

¹ www.developpement-durable.gouv.fr, dans la rubrique 'énergie, air et climat', puis 'air et pollution atmosphérique'

La stabilité des concentrations de NO₂ dans l'air, avec à l'origine une réduction globale des oxydes d'azote mais une augmentation des émissions directes du dioxyde d'azote, est néfaste pour la santé, en proximité des axes routiers. Plus de 10 % des stations de mesure concernées, principalement en situation de proximité automobile, ont dépassé les valeurs limites réglementaires de dioxyde d'azote dans l'air en 2011.

La lutte contre la pollution de l'air est une priorité majeure pour le gouvernement. C'est pourquoi Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a souhaité qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence Environnementale dans la table ronde "Prévenir les risques sanitaires environnementaux". Les mesures structurelles nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'air feront également l'objet le 20 septembre prochain d'une réunion de travail avec les collectivités volontaires engagées dans l'élaboration de Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA).